



CAS DES PERSONNES PHYSIQUES

Cas d'une personne simple

- 04→Copies originales de la lettre d'affectation ou ;
- 04→Copies de la lettre d'attribution ou ;
- 04→Copies de l'acte administratif de vente ;
- 04→Copies de l'attestation de paiement ;
- 04→Copies en couleur de la pièce d'identité du client mentionnant sa filiation ;
- 21→Copies de l'extrait topographique ou l'extrait titré ;
- 02→Copies originales si le titre foncier a été créé précédemment ;
- 01→Copie du plan de situation ;
- 04→Copies de l'état foncier (s'il s'agit d'une demande d'ACD avec Acte Administratif de Vente ;
 - Le dossier technique ;
 - La fiche de renseignement.

Cas des héritiers

- 04→Copies originales de la lettre d'affectation ou ;
- 04→Copies de la lettre d'attribution ou ;
- 04→Copies de l'acte administratif de vente ;
- 04→Copies de l'attestation de paiement ;
- 04→Copies de l'acte de notoriété déterminant la qualité des héritiers (Le Jugement d'Hérédité) ;
- 04→Copies du certificat de non-appel ni opposition ;
- 04→Copies de l'acte de décès du de cujus ;
- 04→Copies de la pièce d'identité du défunt ou de la défunte ;
- 04→Copies en couleur des pièces d'identité des héritiers mentionnant leur filiation ;
- 04→Copies de l'extrait de naissance des héritiers (si les pièces d'identité ne précisent pas la filiation) ;
- 04→Copies de l'attestation immobilière ;
- 21→Copies de l'extrait topographique Le dossier technique ou ;



- 01→L'extrait titré (si le titre foncier a été créé précédemment) ;
- 01→Copie du plan de situation ;
- 04→Copies de l'état foncier (s'il s'agit d'une demande d'ACD avec Acte Administratif de Vente) ;
- 01→La fiche de renseignement